

COMMUNE DE SALMIECH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de SAVY Cécile, 3ème Adjoint.

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 12 - Représentés : 0 - Votants : 12

Date de convocation : 18/12/2023

Présents : LABIT Jean-Paul, MAIRE, BOS Robert, 1er Adjoint, SAVY Cécile, 3ème Adjoint, SEGURET Gilles, 4ème Adjoint, CARCENAC Pierre, Conseiller municipal, DAURES Pierre-Edouard, Conseiller municipal, FOURNIER Simon, Conseiller municipal, LAPIERRE Muriel, Conseillère municipale, RIVIERE Marie-Reine, Conseillère municipale, SANHES Pascale, Conseillère municipale, VERNHES Alain, Conseiller municipal, CLUZEL René, 2ème Adjoint.

Secrétaire : SAVY Cécile est élu secrétaire de séance.

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL 202302

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
773 ()	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00
013 - 6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

SAVY Cécile, 3ème Adjoint, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 18/12/2023

SAVY Cécile, 3ème Adjoint



Sous-Préfecture de MILLAU

Date de réception de l'AR: 18/12/2023 Copyright A.GE.D.I

012-211202551-DE_2023_074-DE